

**FOIRE AUX MATERIELS DE MONTAGNE
LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010 DE 11 H A 17 H
AU CLUB : 12 RUE BOISSONADE 75014 PARIS**

REGLEMENT

Achetez et vendez du matériel de montagne : vêtements, chaussures, sacs à dos, skis, raquettes, chaussons d'escalade, tente, livres, cartes etc...

Il y a des affaires à faire !

DEPOSE DU MATERIEL

Si vous vendez, n'apportez que du matériel : chaussons d'escalade trop petits ou chaussures, crampons ou piolet ayant peu servi Pas de vêtements tachés SVP, skis en bon état. Pas de matériel de sécurité : cordes, baudriers, dégaines coinçeurs, ni bicyclette.

La dépose du matériel a lieu : le jeudi 25 Novembre de 16 H à 18 H 30 et le vendredi 26 Novembre 2010 de 16 h à 20 H dans les locaux du club. **AUCUN DEPOT NE SERA ACCEPTE LE SAMEDI 27 NOVEMBRE JOUR DE LA VENTE.**

La présence des personnes ayant proposé du matériel à vendre n'est pas souhaitée le jour de la vente.

Des bénévoles sont là le samedi pour assurer la vente de votre matériel

Lors de la dépose du matériel avec l'aide des bénévoles présents, sur l'étiquette qui vous sera fournie inscrire :

- Le prix demandé à l'aide d'un gros feutre,
- La pointure (chaussure) , la longueur (skis)... à l'aide d'un stylo fin,

Attacher solidement l'étiquette à l'article mis en vente.

Un numéro d'ordre vous sera communiqué.

Notez bien : Nous vous demandons une participation de :

- 3 Euros de 1 à 3 articles déposés
- 5 Euros de 4 à 6 articles déposés
- 8 Euros de 7 à 10 articles déposés
- à partir de 11 articles 1 Euro supplémentaire par article

.Cette participation est payable à la dépose du matériel et reste acquise au Club même si les articles ne sont pas vendus.

CONSEILS :

Pour tous problèmes, adressez-vous à la personne chargée de la vente,
Indiquez des prix raisonnables,
Les articles allant par deux devront être liés correctement et solidement ensemble.
Notez bien les numéros de référence des articles déposés UN RECU vous est donné.
GARDEZ LE POUR RECUPERER VOTRE ARGENT ou MATERIEL INVENDU.

COMMENT RECUPERER VOTRE ARGENT OU VOTRE MATERIEL :

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone

.

A – L'article est vendu :

L'argent liquide ou le chèque libellé à votre nom est placé dans une enveloppe portant le numéro de référence de l'étiquette. Cette enveloppe vous est restituée aux heures d'ouverture du Club du 30 Novembre au 10 Décembre 2010 inclus (voir ci-dessous**)

B – L'article n'est pas vendu :

Vous pouvez venir le retirer des locaux du Club aux heures d'ouverture du 30 Novembre au 10 Décembre inclus. Passé ce délai, le matériel sera la propriété du Club, qui le vendra à son bénéfice l'année suivante, ou le donnera à une œuvre.

VENTE :

Prévoir des chèques, pas d'argent liquide pour les sommes supérieures à 10 Euros.
Si vous achetez plusieurs articles de vendeurs différents, établissez un chèque par vendeur ces chèques seront mis dans une enveloppe pour chaque vendeur. Pas de paiement par carte bancaire.

** heures d'ouverture : Mardi 16 h à 19 h
Jeudi 12 à 14 h – 16 à 19 h
Vendredi 16 à 19 h
Samedi 13 à 17 h

17/11/2010